



anneau rouge



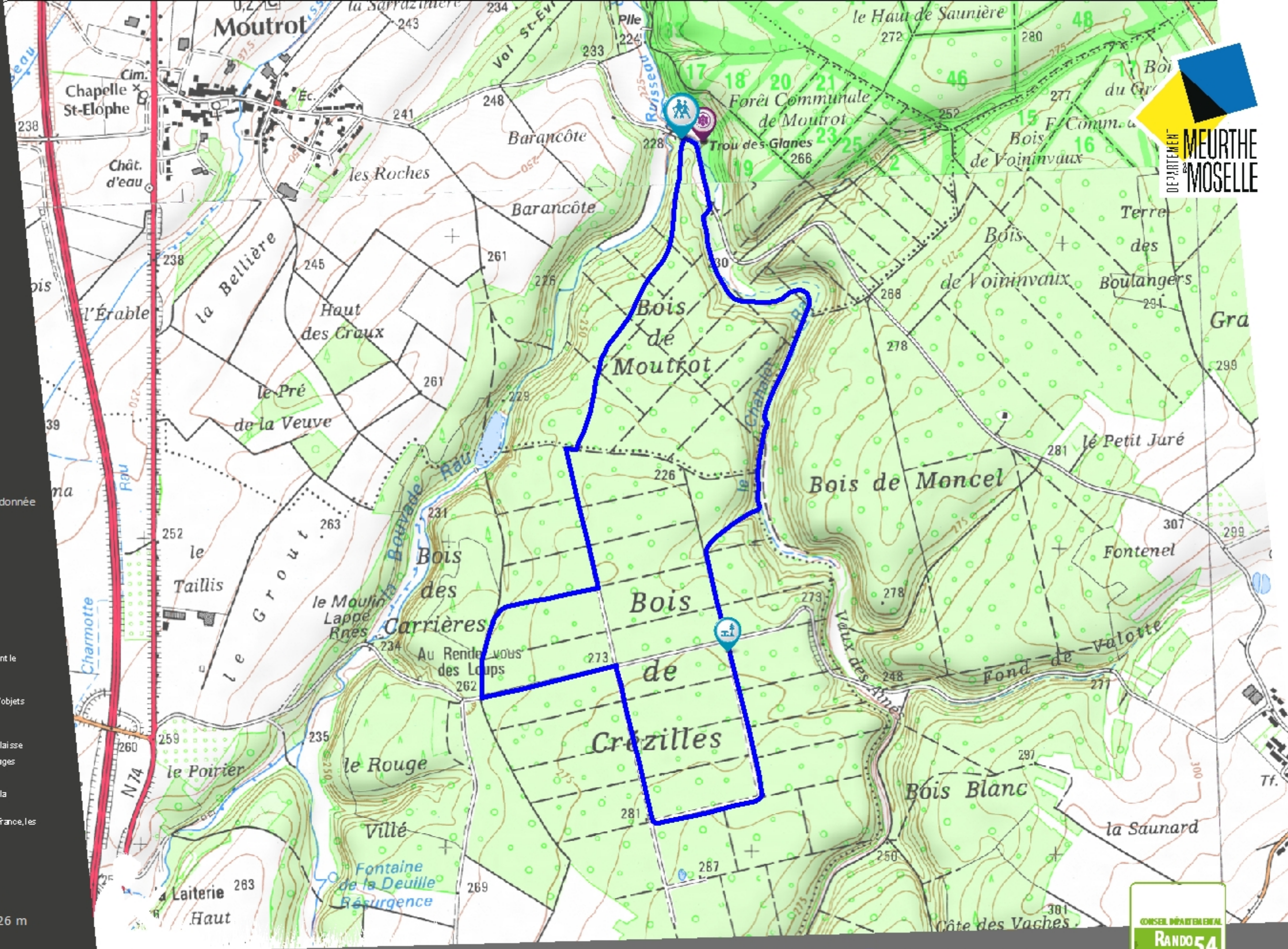
Aire de pique-nique



ENS



DEPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE



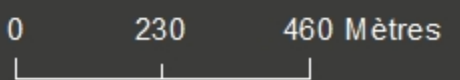
http://meurthe-et-moselle.fr/actions/transition-ecologique/raandonnee

Flashez-moi pour tout savoir sur la Randonnée en Meurthe-et-Moselle



Règlement d'usage sur les sentiers

- Emprunter le sentier à pied, à cheval, à VTT en suivant le balisage mis en place
- Rester sur le chemin balisé
- Veuillez à ne pas déposer d'ordures, d'obstacles ou d'objets indésirables sur le sentier
- Ne pas camper, fumer, ni faire de feu
- Garder ses animaux domestiques à proximité ou en laisse
- Ne pas déranger les animaux domestiques ou sauvages
- Ne pas cueillir de plantes
- Se renseigner sur les périodes de chasse auprès de la commune ou sur le site [www.fdc54.com](http://www.fdc54.com)
- Sur les chemins propriété des Voies navigables de France, les haltes repas sont interdites



Petit circuit de l'Eau Salée  
Itinéraire d'intérêt départemental



6,5 km - 2h

Itinéraire pédestre



Départ principal  
Moutrot  
Trou des Glanes



DITER - Service Ecologie  
D'après IGN SCAN25 - le : 17/12/2018

Contact : Conseil départemental/DATE/Service Ecologie - [rando@departement54.fr](mailto:rando@departement54.fr)